



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

0505

N/Réf. :/CHPH/DG/SSES/naj

Abidjan, le 12 AOÛT 2025

A

L'attention

des opérateurs de la 1^{ère} et de la 2^{nde}
transformation des filières Hévée et
Palmier à Huile

ABIDJAN

Objet : Transmission au Conseil Hévée-Palmier à Huile des données liées aux statistiques
de production, de transformation et de commercialisation

Désignation d'un point focal

Mesdames, Messieurs

En application de l'article 17 de la loi n° 2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, les opérateurs sont tenus de transmettre au Conseil Hévée-Palmier à Huile les données liées aux statistiques de production, de transformation et de commercialisation.

A cet effet, le Conseil Hévée-Palmier à Huile a mis en place un système informatisé de collecte de données qui permettra de faciliter cette opération.

Par conséquent, le Conseil Hévée-Palmier à Huile vous invite à prendre les dispositions nécessaires pour la désignation d'un point focal en vue de participer aux sessions de formation sur la plateforme de collecte des données.

A cet effet, vous êtes priés de transmettre les Nom et Prénom, adresse email et contacts de votre point focal au plus tard le **lundi 18 août 2025**, aux personnes joignables aux adresses email et téléphone ci-dessous :

- Monsieur TOURE Antoine, Chef de Service Suivi-Evaluation et Statistiques : **Email :** atoure@conseilheveapalmier.ci ; **Tél :** 05 03 06 55 41 / 07 58 21 63 60
- Monsieur AMANI Kouadio Maxime ; Responsable Statistiques et Analyse de Données : **Email :** mamani@conseilheveapalmier.ci ; **Tél :** 07 08 60 20 73 / 05 85 96 33 64



Fougnigue Edmond COUPEBALY